

- F. Si la durée du bail dépasse cinq ans ou s'il faut payer plus d'un an à l'avance, a-t-on obtenu l'approbation de MRD avant de signer le bail?
- G. En ce qui concerne la location privée des logements des employés, les plafonds établis ont-ils été respectés?

16. LOGEMENTS DES EMPLOYÉS

- A. La mission s'assure-t-elle que les fonds publics ne sont pas utilisés pour faire des améliorations dont le locateur est responsable?
- B. Chaque logement du personnel est-il inspecté au moins une fois par année par l'agent d'administration et prépare-t-on un rapport sur l'état de la propriété et des biens du gouvernement, incendie/sécurité, etc.?
- C. Si l'entretien des terrains et des piscines est partiellement payé par la mission, les modalités du partage des coûts avec l'employé sont-elles claires et consignées par écrit?
- D. Est-ce que moi et tous les occupants des logements des employés avons signé un contrat d'occupation dans les deux premières semaines d'habitation et ai-je signé chaque contrat au nom de l'employeur?
- E. Ai-je approuvé tous les rajustements compensatoires pour les logements?
- F. Prend-on des mesures pour recouvrer les dépôts de garantie versés pour la location de propriétés dont le bail est expiré?

17. CONTRÔLE DE L'ACTIF

- A. Les comptes de distribution (inventaires) ont-ils été complétés pour toutes les propriétés (p. ex., résidence officielle, logements des employés, chancellerie, installations de stockage, etc.)?